



## CHŒUR STELLA MARIS

---

Cher public du Chœur Stella Maris,

Vous nous accompagnez fidèlement depuis plus de douze ans dans notre exploration du répertoire choral, et nous vous sommes reconnaissants de votre soutien.

La saison 2013-2014 sera l'occasion de **deux collaborations exceptionnelles** :

- avec l'Ensemble Furians, dirigé par Pierre Dumoussaud, pour interpréter une œuvre contemporaine, *Le Chant de la Création* de Patricia Lebrun
- avec deux pianistes confirmés, Astrid Marc et Yann Ollivo, et deux solistes prometteurs, Alexandre Artemenko et Mathilde Furois, pour *Un Requiem allemand* de Brahms, dans une version réalisée par Yann Ollivo.

Ces programmes ambitieux nécessitent un important effort financier et un fidèle soutien, soutien qui nous est indispensable pour mener à bien ces projets et pour continuer à vous offrir des moments musicaux uniques.

### **À participations exceptionnelles, soutien exceptionnel**

Reconnu association d'intérêt général, le Chœur Stella Maris peut recevoir des **dons déductibles** de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Vos dons nous permettront ainsi de couvrir les frais de location des salles, de régler les défraiements pour les instrumentistes et les solistes, de louer les pianos etc.

### **Soutenez le Chœur Stella Maris !**

En tant que particulier, **vous pouvez déduire de vos impôts 66% du montant de vos dons**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Nous vous ferons parvenir un justificatif pour votre déclaration.

Pour vous remercier de votre soutien, nous vous proposons un placement privilégié pour nos concerts.

Votre générosité et votre fidèle participation sont nos plus précieux soutiens !

Pauline Lambert, Présidente



# CHŒUR STELLA MARIS

---

## Don pour le Chœur Stella Maris

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle	<input type="checkbox"/> Monsieur
NOM		Prénom
Adresse		
CP	Ville	Téléphone
Email	@	

Oui, je soutiens le Chœur Stella Maris et je fais un don de :

20€ soit **6,80 € après déduction fiscale**       50€ soit **17 € après déduction fiscale**

100€ soit **34 € après déduction fiscale**

Je bénéficie d'un placement privilégié pour une place à chaque concert pendant 12 mois à compter de mon don.

200 € soit **68 € après déduction fiscale**

Je bénéficie d'un placement privilégié pour deux places à chaque concert pendant 12 mois à compter de mon don.

**Autre montant : ..... €**

Je bénéficie d'un placement privilégié à chaque concert par tranche de 100 € pendant 12 mois à compter de mon don.

Date

Signature

Vous pouvez envoyer vos dons (chèques libellés à l'ordre de Chœur Stella Maris) à :  
Chœur Stella Maris – chez Alicia Mercier  
264, rue du Faubourg Saint-Antoine – 75012 Paris

Facultatif :

J'accepte que mon nom soit mentionné parmi les donateurs dans les communications du Chœur Stella Maris.

(\*): En tant que particulier, vous pouvez déduire de vos impôts 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal justifiant votre don.